

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2008

Le quatorze novembre deux mille huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de MONTCUQ a été régulièrement convoqué pour le vingt-six novembre deux mille huit, à neuf heures trente, en séance ordinaire à la Mairie de Saint-Daunès.

Le Président,

Le vingt-six novembre deux mille huit, à neuf heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel MAURY.

Présents ou représentés : Mmes et MM. Tous les délégués en exercice, M. VIGNALS étant remplacé par Mme UHDE, suppléante, M. LAGARDE par Mme MONTAGNAC, M. BRAMAND par M. DEMEAUX, M. LACROIX par Mme LASBOUYGUES, Mme FORESTIER par M. PARAIRE et Mme SERRES par M. MAAS.

Excusés : Mmes GOMES, MILTGEN, M. SEMENADISSE.

Absents : MM. ALLE, VIET.

M. MAURY salue les conseillers présents et informe les membres présents de sa démission du poste de Maire de la Commune de MONTCUQ ; il précise qu'il souhaite toutefois conserver son mandat de Conseiller général ainsi que la présidence de la Communauté de communes. M. MEUNIER accueille ensuite le Conseil et le remercie de l'avoir élu correspondant sécurité routière.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire en vertu de la délégation donnée par le Conseil:

- Un prêt de 50 000 € sur 5 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ; le taux est fixe et s'élève à 4.91 % ; le remboursement est trimestriel.

- Quatre baux professionnels ont été signés avec les Docteurs Bramaud-Grattaud, Guilleux et Roumat ainsi qu'avec la SCM Infirmières de Montcuq pour une durée de 9 ans. Le loyer a été fixé à 12 € TTC le m². Il rappelle qu'un cabinet reste vacant et que la maison médicale est ouverte depuis le 1^{er} novembre.

2) INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Le Conseil Communautaire ayant été renouvelé, il convient de demander pour ce mandat le concours de M. SCHNAKENBOURG Didier, Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983. Le Conseil prend acte de l'acceptation du receveur municipal et décide de lui attribuer, à compter du 01.01.2008, les indemnités de conseil et de budget, calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

3) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avoir rappelé l'avis favorable du CTP en date du 11/09/2008 visant à supprimer les emplois permanents de rédacteur à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 17H 30, d'adjoint territorial 2° classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 17H 30, d'adjoint technique 1ere classe d'une durée hebdomadaire de service de 32 h et d'Adjoint technique de 2° classe d'une durée hebdomadaire de service de 32 h ; Monsieur le Président propose d'arrêter, à la date du Conseil communautaire, le tableau des effectifs de la Communauté de communes du canton de Montcuq comme suit :

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Caté</u> <u>gorie</u>	<u>Effect</u> <u>if budgétaire</u>	<u>Effecti</u> <u>f pourvu</u>		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur Territorial	B	2	2		
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise principal	C	1	1		
Agent de Maîtrise	C	1	1		
Adjoint tech. Principal de 2° classe	C	2	1		
Adjoint tech. Principal de 2° classe 32 h	C	1	1		
Adjoint technique de 1° classe	C	1	1		
Adjoint technique de 2° classe	C	2	2		
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du patrimoine de 2° classe	C	1	1		
Adjoint du patrimoine de 2° classe 25 h	C	1	1		
AGENT DE DROIT PRIVE					
Animateur multimédia		1	1		Contrat CAV

4) AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS

1) Contrat d'aide financière avec la CAF du Lot pour l'achat d'un minibus

Monsieur le Président rappelle le diagnostic partagé du Contrat enfance jeunesse. Il explique que la CAF du Lot a mobilisé un financement exceptionnel (20 000 € HT) en vue de l'acquisition d'un véhicule de transport collectif à destination des structures d'accueil enfance et jeunesse, pour l'organisation d'activités extrascolaires. Il précise que ce financement est issu du fonds d'accompagnement du contrat enfance-jeunesse, mobilisé pour aider certains territoires situés en zone de revitalisation rurale et retenu par la CNAF.

Après avoir détaillé les conditions financières ainsi que les modalités du partenariat avec la CAF, il demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat d'aide financière avec la CAF du Lot. Il précise que la Commission associative-enfance-environnement se réunira pour fixer les modalités d'utilisation du minibus par les associations. Les élus présents émettent un avis favorable pour l'acquisition d'un minibus de 9 places et autorisent M. MAURY signer le contrat d'aide financière avec Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot.

2) Adhésion de service internet avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot

Monsieur le Président rappelle aux conseillers présents l'adhésion de la Communauté de Communes au service « Site internet » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot moyennant une cotisation annuelle de 192.09 € plus les journées de formation nécessaire à l'utilisation du logiciel. Il explique que le Centre de gestion souhaite faire évoluer son offre et propose désormais plusieurs modules au choix et notamment le module « internet » qui permettra de mettre à jour le site sans passer par les services du Centre de gestion, d'intégrer sur le site de la Communauté de communes le « guide des droits et démarches » de service-public.fr ou encore de proposer des démarches en ligne aux administrés. Après avoir détaillé les éléments contenus dans la convention, M. MAURY précise que le coût de cette prestation est porté à 258 € par an mais que le service apporté sera de bien meilleure qualité.

Le Conseil Communautaire accepte l'adhésion au module « Internet » du Centre De Gestion De La Fonction Publique Territoriale Du Lot et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager les démarches nécessaires et notamment la signature de la convention proposée ainsi que les éventuels avenants qui pourraient intervenir.

3) Chemins de randonnée – convention avec le Comité Départemental du Tourisme

Monsieur le Président explique aux conseillers présents que le Comité Départemental du Tourisme propose aux Communautés de communes au Pays de Cahors et du Sud du Lot ainsi qu'au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Lot de signer une convention permettant de définir précisément les engagements et le rôle de chacun en matière de chemin de randonnée.

Après avoir pris connaissance des éléments contenus dans la convention, le Conseil Communautaire donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer la convention proposée.

5) BUDGET PRINCIPAL

Monsieur MAURY propose les décisions modificatives comme suit :

Désignation FONCTIONNEMENT	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	758.00	
TOTAL D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	758.00	
65748 - Quercy Loisirs		678.00
673 - annulation titre exercice antérieur		80.00
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		758.00
Désignation INVESTISSEMENT		
D 2317-118 - Matériaux entretien voirie		50 000.00
D 020 Dépenses imprévues d'investissement	32 000.00	
D 2313-106 Ouvrages d'art	18 000.00	
D 21578-154 minibus		24 100.00
R 13 -154 CAF du Lot		20 000.00
R 10222 FCTVA		3 096.00
D 2313-106 Ouvrages d'art	1 004.00	

Monsieur le Président précise que concernant le programme de matériaux, le montant initialement prévu au budget (280 000 € TTC) a été dépassé notamment en raison des actualisations de prix. En effet le prix des matériaux est actualisé mensuellement et dépend du prix du pétrole. Par conséquent, ils ont considérablement augmenté au cours de l'été, ce qui n'était pas prévisible au moment où le budget a été préparé. Cependant le tonnage correspond à ce qui avait prévu initialement.

S'agissant du fonctionnement M. le Président expose au Conseil que lors du vote du budget, une subvention de 1 500 € a été votée pour l'association Quercy loisirs, organisatrice de l'accueil de loisirs sans hébergement à Lauzerte. Une première subvention de 530.12 € a été versée, représentant le solde de la participation pour l'année 2007. Pour 2008, de janvier à août, il apparaît que 33 enfants ont fréquenté le centre de loisirs, ce qui représente 426 journées à financer, soit une somme de 1946.82 €. M. le Président propose donc d'affecter 678 € supplémentaires aux 1 500 € initialement prévus.

M. MAURY explique également au Conseil que lors du vote du budget, la section d'investissement a été votée au niveau de l'article avec opération alors qu'il aurait dû l'être au chapitre avec opération. M. le Président propose donc de modifier le budget comme indiqué ci-avant. Les délégués donnent leur accord et tous pouvoirs au Président pour réaliser les mouvements de crédits nécessaires.

6) MAISON MEDICALE : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Concernant la maison médicale, le Conseil apporte les modifications suivantes :

Désignation FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
60611 Eau	300.00	
60612 Electricité	1 677.00	
61522 Entretien bâtiment	200.00	
6156 Maintenance	200.00	

total dépenses	2 377.00	
752 Revenus des immeubles		2 017.00
758 Provision pour charges		360.00
Total recettes		2 377.00
Désignation INVESTISSEMENT		
165 Caution	1 009.00	1 009.00

7) TARIFS PONT BASCULE

M. MAURY, Président, rappelle que la Communauté de communes dispose de deux ponts bascules qui permettent l'émission d'un ticket attestant du poids du camion. Il explique que le prix de location d'un badge n'a pas été revu depuis 2001.

Après en avoir délibéré, pour tenir compte des coûts de fonctionnement, le Conseil Communautaire décide qu'à compter du 01.01.2009, le prix annuel de location par carte de ponts bascules est le suivant :

- Personne résidant sur le territoire de la Communauté de communes du canton de Montcuq ou société dont le siège est établi sur le territoire de la Communauté de communes du canton de Montcuq : 25 € par badge et par an
- Personne résidant hors du territoire de la Communauté de communes du canton de Montcuq ou société dont le siège est établi hors territoire de la Communauté de communes du canton de Montcuq : 65 € par badge et par an.

8) QUESTIONS DIVERSES

1) Quercy Energies

Mme Chantal BALAT rappelle la décision prise lors du dernier conseil de confier à Quercy Energies une étude sur les besoins des communes. Elle demande aux communes de lui renvoyer les questionnaires qu'elle leur a adressés avant la fin de l'année et qu'un élu référent soit nommé pour chaque commune.

2) Espace multimédia

M. MAURY explique que la commission informatique s'est réunie à la médiathèque avec l'Ardesi et le Conseil Général afin de prendre connaissance des critères nécessaires pour la création d'une cyberbase au sein de l'espace multimédia. Après explication, il apparaît que les obligations engendrées par une telle création seraient trop importantes pour notre structure.

3) Transport à la demande

M. le Président informe le Conseil que depuis le 15 juillet 2008, l'entreprise RAYNAL a repris le service exploité par l'entreprise AUSSET et par là même, le contrat qui nous liait à l'entreprise AUSSET. Il précise qu'il doit rencontrer M. RAYNAL pour préciser les modalités de ce partenariat et informe les élus qu'au vu des chiffres présentés, il conviendra de se poser la question de la continuité du service.

4) Voirie

➔ Radar mobile

M. MEUNIER soumet à la réflexion du Conseil l'achat d'un radar mobile. Cet appareil, dont la fonction est uniquement préventive, indique la vitesse à laquelle les véhicules roulent et fonctionne soit sur alimentation, soit par panneaux solaires. Il pourrait être prêté aux communes qui le souhaitent à tour de rôle.

→ Activité de l'équipe

M. BESSIERES informe les membres présents qu'en l'absence de Pascal COUTURE, André ALLE assurera l'intérim de la responsabilité de l'équipe.

M. BESSIERES et M. COUTURE rappellent aux élus que se pose toujours le problème des dépôts pour les gravats et qu'ils recherchent un abri pour entreposer les engins de la Communauté.

Mme BALAT informe le Conseil que la « tournée voirie » débutera le 07 janvier.

Enfin M. BESSIERES propose qu'à cette occasion, les communes aient réfléchi à leurs besoins en panneaux de signalétique car l'an prochain, il serait souhaitable que les commandes soient groupées.

5) Plans communaux de sauvegarde

Mme BALAT demande aux élus de lui adresser les questionnaires manquants.

6) Arbustes

Mme BALAT rappelle l'opération conteneurs à ordures. Elle demande aux communes de bien vouloir planter les arbustes à l'emplacement prévu à cet effet (comme prévu lors de l'étude initiale)

7) Présentation du bilan de l'étude menée par Pact Habitat

M. le Président accueille M. DEJEAN du Pact Habitat, chargé de mener une nouvelle mission d'animation et de sensibilisation générale, comme suite à celle engagée en 2007 dans le cadre du Point Info Amélioration de l'habitat. M. DEJEAN présente l'action menée : sur 8 journées de permanences tenues sur 3 communes, 24 propriétaires se sont déplacés (propriétaires bailleurs potentiels en continuité des rencontres établies lors de la précédente étude, ou propriétaires occupants), 14 logements ont été visités, 5 rapports de visite ont été dressés en direction des propriétaires occupants et 11 études de faisabilité techniques et financières ont été menées pour les propriétaires bailleurs. Après avoir présenté le bilan de l'étude, M. DEJEAN propose, dans la mesure où « le traitement de l'habitat existant et ciblé sur certaines catégories de population ne permettrait pas de répondre à l'ensemble des besoins de la population », de réaliser un programme « habitat pour tous » axé sur deux points : la construction neuve et une action dans le parc de logement existant par le biais de la mise en place d'un programme d'intérêt général.

8) Présentation des SCAES par le Conseil Général

M. RAFFY, Vice-Président du Conseil Général présente les SCAES aux élus présents. Il explique que M. MIQUEL, Président du Conseil Général du Lot, souhaite que les communes s'organisent et réfléchissent ensemble aux orientations qu'elles souhaiteraient pour leur bassin de vie pour les 15 à 20 ans à venir dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, des transports et des déplacements, de l'économie et enfin de l'environnement. Le Conseil Général, souhaitant associer les communautés de communes invite les élus à participer à des tables rondes le 5 décembre 2008. MM. MAURY, BOUTARD, BESSIERES, DHENNIN et HAUSSY se portent candidats pour y participer.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Le Président lève la séance publique.
Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Président,